



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES



3 rue Pierre et Marie Curie
Parc de Chavailles
33525 BRUGES CEDEX
+33 (0)5 57 19 12 12
sagec@actheos.com
www.actheos.com



ASSOCIATION GIHP

Immeuble Le Graphite
436 avenue de Verdun
33700 MÉRIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **Exercice clos le 31 décembre 2018**

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

Dossier suivi par M. Pierre de BOUSSAC
Commissaire aux Comptes

GIHP AQUITAINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'association GIHP AQUITAINE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Paris
Rouen
Rennes
Le Havre
Bordeaux
Saint-Brieuc

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Association bénéficie de financements publics affectés à la réalisation de ses programmes d'action notamment dans le cadre de marchés soumis à tarification avec le Conseil Départemental et l'ARS.

Lorsque les subventions attribuées au cours de l'exercice sont utilisées partiellement ou totalement sur l'exercice suivant, la part concernée est inscrite en fonds dédiés. Ces derniers s'élèvent à 155 937 € au 31 décembre 2018.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le correct rattachement de ces produits à l'exercice en considération des conventions conclues avec les financeurs.

IV. VÉRIFICATIONS DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bruges, le 14 mai 2019.
Le Commissaire aux Comptes
SAGEC



Pierre de BOUSSAC

Bilan

Compte
de
Résultat

Annexe

Bilan actif

Document fin d'exercice

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311217
Immobilisations incorporelles	61 431,44	60 845,27	586,17	155,08
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	61 431,44	60 845,27	586,17	155,08
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	1 970 293,07	1 678 898,10	291 394,97	263 930,71
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	1 970 293,07	1 678 898,10	291 394,97	263 930,71
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	39 108,23		39 108,23	27 266,69
Participations				
Autres participations	5 100,00		5 100,00	100,00
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	4 144,52		4 144,52	4 144,52
Prêts	400,00		400,00	1 200,00
Autres immob. financières	29 463,71		29 463,71	21 822,17
TOTAL I	2 070 832,74	1 739 743,37	331 089,37	291 352,48
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	1 139,50		1 139,50	8 500,00
Avances & acomptes versés/com.	1 139,50		1 139,50	8 500,00
Créances	592 654,91		592 654,91	802 819,60
Usagers et comptes rattachés	298 231,16		298 231,16	284 542,10
Autres créances	294 423,75		294 423,75	518 277,50
Divers	448 204,68		448 204,68	186 882,04
Valeurs mobilières de placement	33 353,86		33 353,86	63 480,82
Disponibilités	414 850,82		414 850,82	123 401,22
Charges constatées d'avance	37 022,95		37 022,95	5 303,42
Charges constatées d'avance	37 022,95		37 022,95	5 303,42
TOTAL II	1 079 022,04		1 079 022,04	1 003 505,06
Primes rembours. d'obligations (III)				
Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (IV)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	3 149 854,78	1 739 743,37	1 410 111,41	1 294 857,54

Bilan passif

Document fin d'exercice

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311217
FONDS ASSOCIATIFS				
FONDS PROPRES			221 786,14	169 256,79
Fonds asso. sans droit/reprise			47 293,40	47 293,40
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			111 612,83	112 773,47
Report à nouveau			20 352,48	45 077,38
Dépenses refusées /autort. tarif.			-10 026,50	-10 026,50
Résultat de l'exercice			52 553,93	-25 860,96
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds asso. avec droit/reprise			289 119,65	225 106,58
-Apports				
-Legs et Donations				
-Résult s/contr tiers financeurs			72 607,93	72 583,35
Ecart de réévaluation				
Subventions d'Inv s/biens non renou			163 087,49	81 201,86
Provisions réglementées			53 424,23	71 321,37
TOTAL (I)			510 905,79	394 363,37
PROVISIONS RISQUES & CHARGES			264 829,86	218 469,88
Provisions pour risques			43 500,00	
Provisions pour charges			221 329,86	218 469,88
FONDS DEDIES			155 937,22	166 193,29
-sur subventions de fonct			155 937,22	166 193,29
-sur autres ressources				
TOTAL (II)			420 767,08	384 663,17
DETTES				
Dettes financières			42 788,48	60 842,91
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			40 342,08	58 747,11
Emprunts et dettes financ. divers			2 446,40	2 095,80
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes d'exploitation			424 656,49	405 842,91
Dettes fourniss. & cptes rattachés			118 565,78	51 600,58
Dettes fiscales et sociales			306 090,71	354 242,33
Dettes diverses			11 453,11	45 595,18
Dettes sur immo. & cptes rattachés			9 076,42	154,75
Autres dettes			2 376,69	45 440,43
Produits constatés d'avance			-459,54	3 550,00
Produits constatés d'avance			-459,54	3 550,00
TOTAL (III)			478 438,54	515 831,00
Ecarts de conversion passif (IV)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à IV)			1 410 111,41	1 294 857,54

Compte de résultat

Document fin d'exercice

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			-508 276,32	-568 704,77
Achats matières premières				
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Services extérieurs personnel ext.			-20 007,26	-154,80
Services ext. loyers crédit-bail				
Autres achats et charges externes			-488 269,06	-568 549,97
Impôts, taxes et vers. assimilés			-123 925,56	-126 746,90
Sur rémunérations			-117 494,75	-119 335,70
Autres impôts et taxes			-6 430,81	-7 411,20
Charges du personnel			-1 945 141,45	-2 016 468,16
Salaires et traitements			-1 329 819,48	-1 378 127,38
Charges sociales			-615 321,97	-638 340,78
Dotations aux amortis. & provisions			-138 795,14	-118 101,22
Amort. sur immobilisations			-117 002,16	-101 169,80
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			-21 792,98	-16 931,42
Autres charges			-1 171,20	-3 176,27
Autres charges			-1 171,20	-3 176,27
TOTAL I			-2 717 309,67	-2 833 197,32
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			-4 490,31	-755,55
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			-562,26	-755,55
Différences négatives de change			-3 928,05	
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			-50 440,11	
Sur opérations de gestion			-6 940,11	
Sur opérations en capital				
Sur opér. en capital, VNC cession				
Dot. aux provisions réglementées				
Dotations aux amort. & provis.			-43 500,00	
ENGAGEMENTS à REAL s/RESS affectés			-155 937,22	-166 193,29
Eng. à réal s/subvention aff.			-155 937,22	-166 193,29
Engag. à réal s/dons manuels aff.				
Engag. à réal s/legs & donat. af				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Particip. aux salariés				
TOTAL des CHARGES			-2 928 202,31	-3 000 146,16
TOTAL des CHARGES			-2 928 202,31	-3 000 146,16

Détail des postes			Au 311218	Au 311217
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production Vendue			1 927 758,62	1 872 499,92
Ventes de marchandises				
PRESTATIONS de SERVICES			1 927 758,62	1 872 499,92
Autres produits d'exploitation (B)				
Production stockée				
Production immobilisée				
SUBVENTION D'EXPLOITATION			671 080,00	964 920,00
Subventions d'exploitation			671 080,00	964 920,00
REPRISES sur PROVISIONS			36 830,14	37 310,59
Reprises sur provisions			36 830,14	37 310,59
TRANSFERT de CHARGES			5 429,65	2 776,42
Transfert de charges			5 429,65	2 776,42
AUTRES PRODUITS			100 846,01	61 124,58
Cotisations			2 960,00	2 560,00
Dons Manuels			2 943,58	1 725,00
Autres produits			94 942,43	56 839,58
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			357,51	647,26
De participations			331,99	647,26
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			25,52	
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			72 261,02	27 811,11
Sur opérations de gestion			29 146,65	
Sur opér. de capital, cess. actifs				11,00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			43 114,37	27 800,11
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
ENGAGEMENT à REAL s/RESS affectés			166 193,29	
Eng. à réal s/subvention aff.			166 193,29	
TOTAL DES PRODUITS			2 980 756,24	2 974 285,20
TOTAL des PRODUITS			2 980 756,24	2 974 285,20
RESULTAT			52 553,93	-25 860,96
RESULTAT			52 553,93	-25 860,96

Immeuble "Le Graphite"
436 Avenue de Verdun

33700 MERIGNAC

tel 05-56-12-39-39

fax 05-56-12-37-92

http// : www.gihp-aquitaine.org

e-mail : accueil@gihp-aquitaine.org

ANNEXE

au bilan avant répartition, clos le 31 décembre 2018 dont le total est de **1 410 111,41 €**
et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de **2 980 756,24 €** et dégageant un
excédent de **52 553,93 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au
31 décembre 2018.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Exercice clos le 31/12/2018

PLAN ANNEXE

	<u>PAGE</u>
1 - <u>PRINCIPES COMPTABLES, METHODES d'EVALUATION</u>	
1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat.	3
1.2 Méthodes utilisées pour les immobilisations et le calcul des amortissements.	3
1.3 Evènements significatifs de l'Exercice	4
2 - <u>NOTES RELATIVES aux POSTES de BILAN</u>	
2.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé.	5
2.2 Etat des produits à recevoir et des produits à reverser	6
2.3 Etat des créances et dettes classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant, les créances et les dettes à un an au plus, et à plus d'un an et cinq ans au plus.	7
2.4 Etat des Fonds Associatifs et des subventions d'Investissement	8
2.5 Etat des provisions	9
2.6 Fonds dédiés	10
2.7 Etat des charges à payer	11
2.8 Etats des produits et des charges constatés d'avance Avances et Acomptes	12
3 - <u>AUTRES INFORMATIONS</u>	
3.1 Informations hors bilan	13
3.2 Location Entretien	14
3.3 Rémunérations des dirigeants	15

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 1.1 - 1.2

REGLES & METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition toute taxe comprise.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| • Installations générales | 4 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 4 à 5 ans |
| • Matériel, mobilier, appartements | 3 à 10 ans |
| • Matériel, mobilier de bureau | 2 à 10 ans |
| • Matériel informatique | 2 à 5 ans |

La dotation est calculée à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit l'acquisition.

Pour le matériel hors Réadaptation, l'amortissement est pratiqué dès l'acquisition.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Placements Financiers :

Les placements financiers sont valorisés au « premier entré, premier sorti ». Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 1.3

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS de l'EXERCICE

Le 10/09/2018 au matin, un incendie s'est déclaré dans nos locaux basés Avenue Jean Mermoz au Haillan (33185).

L'association est en cours de constatation des matériels endommagés.

Au 31/12/2018, le montant du matériel endommagé est de 21 700,77 €.

Ce matériel a été sorti des immobilisations au 31/12/2018.

Une reprise d'une subvention d'investissement a aussi été comptabilisée à cette même date pour 21 562,76 €



Unis pour l'autonomie
Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 2.1

MOUVEMENTS de l'ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS

	<i>Valeur début exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Valeur fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	60 968	464	-	61 432 €
Immobilisations corporelles	1 867 684	144 172	41 563	1 970 293 €
Immobilisations financières	27 267	12 642	800	39 109 €
	-----	-----	-----	-----
	1 955 919	157 278	42 363	2 070 834 €

AMORTISSEMENTS

	<i>Valeur début exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Valeur fin exercice</i>
Immobilisations incorporelles	60 813	33	-	60 846 €
Immobilisations corporelles	1 603 755	116 706	41 563	1 678 898 €
	-----	-----	-----	-----
	1 664 568	116 739	41 563	1 739 744 €



Unis pour l'autonomie

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 2.2

ETAT des PRODUITS à RECEVOIR & à REVERSER

<u>PRODUITS à RECEVOIR</u>		301 811 €
ORGANISMES SOCIAUX		61 915 €
Sécurité Sociale + AG2R + Organisme Formation (201	56 549	
Etat (Taxe s/salaire 2018)	5 366	
AUTRES PRODUITS à RECEVOIR		239 896 €
<u>SUBVENTIONS et PRESTATIONS</u>		
❖ <u>Services SAE</u>		75 000
• AGEFIPH :		
PLATEFORME 2018	75 000	
❖ <u>Autres Services</u>		116 900
• Vie Associative : Bordeaux Métropole	500	
• Miss° Haute-Saône : C Dept 70	43 500	
• Miss° Oise : C Dept 60	26 400	
• Projet AT Nlle Aquitaine Inv. : C Rég Aq	16 500	
• Serafin	30 000	
<u>AUTRES</u>		47 996
• Débiteurs & Crédeurs Divers	2 083	
• GEPH	9 302	
• HCNA	36 611	
<u>PRODUITS à REVERSER</u>		0 €



Unis pour l'autonomie
Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 2.3

ETAT des ECHEANCES de CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale

CRÉANCES USAGERS et COMPTES RATTACHÉS

		<i>1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>
• DOMOFRANCE (12/18)	6 040	6 040	/
• Usagers Divers	6 025	6 025	/
• FORMATIONS / EMPLOIS	14 107	14 107	/
• AGEFIPH (PPS 2018)	271 017	271 017	/
- DM solde 2ème semestre	193 007		
- DV solde 2ème semestre	69 569		
- PHP	7 100		
- DV bon de commande complémenta	1 341		
	-----	-----	-----
	297 189	297 189	0

AUTRES CRÉANCES

L'exigibilité des autres créances est inférieure à un an

ETAT des ECHEANCES de DETTES

DETTES FINANCIÈRES

		<i>1 an</i>	<i>1 à 5 ans</i>
• Emprunts - Capital	40 342	18 378	21 964 €
• Cautions reçues	2 446	2 446	

AUTRES DETTES

L'exigibilité des autres dettes est inférieure à un an

ANNEXE 2.4

**ETAT des FONDS ASSOCIATIFS
et des SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT**

1 - Valeur du Patrimoine Intégré

Montant brut début d'exercice	1 376 €
Montant brut fin d'exercice	1 376 €

2 - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

Montant brut début d'exercice	45 917 €
Montant brut fin d'exercice	45 917 €

3 - Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables• **Subventions d'équipement**

	<i>Début exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Fin exercice</i>
Subv° Nlle Aq projet Aides Techni	33 000	-	-	33 000 €
AGEFIPH				
Subv° Eq Inst. Loc Eysines	11 278	-	-	11 278 €
SRFPH (PLATEFORME)	194 502	-	194 502	0 €
AGEFIPH (PLATEFORME)	135 000	-	-	135 000 €
Renault Bonus Ecologique Zoé	6 300	-	-	6 300 €
AGEFIPH Subv Inv EPATECH	29 000	-	-	29 000 €
Aménagement poste P Rossard	2 396	-	-	2 396 €
Aménagement poste L Garcia Tudt	1 738	-	-	1 738 €
Aménagement poste P Olivar	9 311	-	-	9 311 €
Subv° DRAC Forum Internet	1 000	-	-	1 000 €
AGEFIPH (PLATEFORME)	-	95 000	-	95 000 €
AGEFIPH (PLATEFORME)	-	30 000	-	30 000 €
	-----	-----	-----	-----
	423 525	125 000	194 502	354 023 €

Les subventions d'investissement font l'objet d'un amortissement comptable lorsqu'elles présentent le caractère de subventions affectées à des biens non renouvelables par l'association.

Elles sont maintenues au bilan pour leur valeur d'origine dans le cas contraire.

ETAT des PROVISIONS

	<i>Début exercice</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Fin exercice</i>
<u>Provisions pour Risques et Charges</u>				
Prov. Pour Risques Reversement	-	43 500		43 500 €
Charg. de personnel IDR	132 266	-	11 808	120 458 €
Charg. de personnel transfert Samsah	86 204	14 668		100 872 €
	218 470	58 168	11 808	264 830 €
<u>Provision pour Dépréciation</u>				
Créance douteuse I@S	11 098	-	11 098	0 €
<u>Provision différence de réalisation s/éléments d'actifs</u>				
• immobilisés	8 995	-	-	8 995 €
• renouvellement immobili	47 090		17 897	29 193 €
• circulants	15 237	-	-	15 237 €
	71 322	0	17 897	53 425 €

INDEMNITE de DEPART à la RETRAITE

Nous estimons depuis 2001 nos besoins en matière d'Indemnités à verser lors du départ à la retraite des salariés du GIHP Aquitainé. Depuis 2004, nous incluons des dotations dans les budgets prévisionnels pour nos financeurs.

Au 31/12/18, nous avons recalculé nos besoins avec les charges.

La provision estimée et comptabilisée est de 192 097 €.

- affectée à l'association : 120 458 €
- affectée à report à nouveau SAMSAH SAT : 48 470 €
- affectée à report à nouveau SAMSAH SAD : 23 169 €

ANNEXE 2.6

FONDS DÉDIÉS

Ressources	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Fonds restant à engager en fin d'exercice
<u>Subvention</u>				
• ECAT C Dept Dordogne	19 382		19 382	0 €
• ECAT C Dept Lot&Garonne	19 767		19 767	0 €
• ECAT C Dept Pyrénées Atlantiques	20 499		20 499	0 €
• ECAT C Dept Aube	26 567		26 567	0 €
• ECAT C Dept Haute-Saône	67 441		67 441	0 €
• AGEFIPH - AOA	6 000		6 000	0 €
• C Dept 33 - HCNA	6 538		6 538	0 €
• SERAFIN		30 000		30 000 €
• PRLA 47		31 594		31 594 €
• ECAT C Dept Pyrénées Atlantiques		27 051		27 051 €
• ECAT C Dept Lot&Garonne		18 321		18 321 €
• ECAT C Dept Oise		44 248		44 248 €
• Recyclothèque		4 723		4 723 €
TOTAL	166 194	155 937	166 194	155 937 €



Unis pour l'autonomie

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 2.7

ETAT des CHARGES à PAYER

<u>FOURNISSEURS (factures non parvenues)</u>		57 778 €
• Honoraires	13 560	
• Investissements	42 296	
• Autres	1 922	
<u>PERSONNEL</u>		92 264 €
• Congés à payer	89 708	
• Charges de personnel	2 556	
<u>ORGANISMES SOCIAUX</u>		41 396 €
• Charges sociales sur Congés à payer	40 159	
• Charges sociales de personnel	1 237	
<u>ETAT</u>		8 343 €
• Charges fiscales sur Congés à payer	8 088	
• Charges fiscales de personnel	255	



Unis pour l'autonomie

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 2.8

ETAT des PRODUITS et des CHARGES CONSTATES d'AVANCE

AVANCES et ACOMPTEs

CHARGES CONSTATEES d'AVANCE

37 023 €

- | | |
|---------------|--------|
| • Divers 2019 | 3 436 |
| • Loyers 2019 | 33 587 |

PRODUITS CONSTATES d'AVANCE

1 800 €

- | | |
|---------------|-------|
| • Divers 2019 | 1 800 |
|---------------|-------|



Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 3.1

INFORMATIONS HORS BILAN

Valeurs Mobilières gagées

La banque CREDIT COOPERATIF s'est portée caution solidaire de l'association GIHP AQUITAINE auprès de

la SCI GRAPHITE pour :

- 4 072,50 Euros (montant du dépôt complémentaire), pour le bail du 1^{er} juillet 2007 pour l'extension de nos locaux.

la Société Bermie Nautic pour :

- 31 601 Euros (montant du dépôt de garantie relatif au bail signé au cours de l'exercice 2018),

En contrepartie de la caution donnée, la banque CREDIT COOPÉRATIF a pris en gage :

- 162 parts d' « Ecofi Opportunités » (131 165,56 €)
- 3,63 parts Epargne Ethique Monétaire (1 429,23 €)
- 201 parts à marchés domestiques
- 124 parts b à marchés domestiques

ANNEXE 3.2

LOCATION - ENTRETIEN

Poste	Redevances		Restant à payer		Option d'Achat TTC
	Exercice	Cumulées	1 an	1 à 5 ans	
<u>Téléphones</u> (E.Diatonis) <ul style="list-style-type: none"> • ORANGE Business Services (contrat du 16/05/13 - 5 ans) (2013 - 2018) 	2 851	16 285	0	0	
<u>Citroen C3 Picasso DK 627 DT</u> <ul style="list-style-type: none"> • CITROEN Business Finance (contrat LOA - 5 ans) (2014 - 2019) valeur TTC : 14 220 € 	3 547	18 181	2 365	0	
<u>Batterie Renault Zoé</u> <ul style="list-style-type: none"> • DIAC Location (contrat LOA - 3 ans) (2015 - 2017) 	948	3 792	0	0	
<u>Peugeot 308 SW EP 005 QE</u> <ul style="list-style-type: none"> • CRÉDIPAR PSA Finance (contrat LOA - 5 ans) (2017 - 2022) valeur TTC : 25 000 € 	4 991	7 070	4 991	12 939	
<u>Téléphones</u> <ul style="list-style-type: none"> • RECOM (contrat du 01/04/18 - 3 ans) (2018 - 2021) 	1 285	1 285	1 285	2 571	

13 622	46 613	8 641	15 510
--------	--------	-------	--------

Exercice clos le 31/12/2018

ANNEXE 3.3

REMUNERATIONS des DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.